

Subvention à l'association Habitat Jeunes du Choletais



Agglomération du Choletais

Damien SOULLARD

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex
Tel : 02 72 77 20 81
dsoullard@choletagglomeration.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de la compétence « équilibre sociale de l'habitat », l'Agglomération du Choletais souhaite accompagner les actions et le développement de la Résidence Habitat Jeunes « Les Pâquerettes »
D'autre part, considérant l'intérêt d'accompagner les jeunes pour faciliter leur accès ou leur maintien dans un logement, l'Agglomération du Choletais et l'Association Habitat Jeunes du Choletais, avec le soutien du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, ont mis en place des permanences d'Accueil, d'Information et Orientation et Accompagnement pour le logement des jeunes.

Les objectifs poursuivis sont :

- Promouvoir le logement à vocation sociale au sein du foyer, en direction des jeunes travailleurs, des apprentis ou stagiaires, des étudiants et des adhérents
- Développer l'animation centrée sur la socialisation des individus par la vie en collectivité
- Promouvoir l'ouverture vers l'extérieur, favorisant l'insertion des jeunes dans la société

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Agglomération du Choletais

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Association.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide forfaitaire.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2022 : 39 000 €

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Montant de la subvention en 2021 : 39 000 €

Montant de la subvention en 2020 : 34 715 €

Montant de la subvention en 2019 : 34 715 €

Montant de la subvention en 2018 : 34 715 €

Montant de la subvention en 2017 : 34 715 €

